

U.N.P.R.

L'Union Nationale des Pharmaciens de Réserve succède en 2024 à la Fédération Nationale des Pharmaciens de Réserve fondée en 1906.

Buts de l'Association

- Accompagner, conseiller et guider le réserviste membre de notre association dans son parcours tout au long de sa carrière au sein du Service de Santé des Armées.
- Représenter les membres de l'Association auprès des autorités du Service de Santé des Armées.
- Organiser des actions de formations médico-militaires spécifiques aux pharmaciens dans le cadre de la formation continue.
- Organiser des évènements à thématique médico-militaire.
- Assurer le lien avec les autres associations de réservistes du Service de Santé des Armées et organiser des actions communes.
- Participer aux actions initiées par le Ministère de la Défense
- Établir un lien avec le monde universitaire en y développant des initiatives visant à sensibiliser les étudiants.
- Promouvoir l'attrait pour le monde militaire avec la volonté de servir, y compris en opérations extérieures.
- Développer l'engagement vis-à-vis de la Nation, de l'Europe et de l'OTAN.
- Susciter l'intérêt pour une double carrière professionnelle.

Avantages

- Dans le cadre de leur ESR, organiser des formations et des visites de lieux sensibles.
- Délivrer des points de formation continue pharmaceutique.



- Assister ses membres dans leur relation avec la Direction du Service de Santé des Armées.
- Faciliter la transmission d'informations après un retour d'OPEX.
- Favoriser les échanges entre confrères sur l'organisation de leur vie militaire en conservant le lien avec nos anciens.
- Permettre de s'investir dans la vie associative.

Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Affectation : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Téléphone(s) : ☎ 📠 :
Adresse courriel :@.....

Retourner à :

Monsieur Éric DENOIX
Président de l'UNPR
118 parc de Cassan - 95290 L'Isle-Adam
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'UNPR
Cotisation annuelle : 45 €
(dont 15€ abonnement « Actu-GORSSA »)
Cotisation réduite (1^{er} grade PH) : 20€